

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 11 du mois d'OCTOBRE, le Conseil Municipal de la Commune de CLERY-EN-VEXIN, dûment convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur René PANNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 05/10/2021

Présents : Jérôme GUERIN, Georges VIALON, Jacques BEAUGRAND, Nadège BESLON, Franck DELORME, Robert VISBECQ et Delphine ZECCA (arrivée à 20h50) formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jacky MAGNAN, Flore QUILLET-JACQUOT ayant donné pouvoir à René PANNIER, Roseline URIE ayant donné pouvoir à Jérôme GUERIN

A été désigné Secrétaire de séance : Robert VISBECQ

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2021

Le procès-verbal de séance est approuvé à la majorité.

DELIBERATION N° 2021/19 : Budget COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'augmenter les crédits de l'article 2151 pour le financement des travaux de réfection des voiries communales – Programme 2021.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité,

PRENDRE ACTE et APPROUVE la Décision Modificative n° 2 au Budget Primitif 2021 de la Commune élaborée comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615231 : Voirie	80 000.00 €	
Total D 011 : Charges à caractère général	80 000.00 €	
D 023 : Virement à la section d'investissement		80 000.00 €
Total D 023 : Virement à la section d'investissement		80 000.00 €
D 2151 : Réseaux de voirie		80 000.00 €
Total D 21 : Immobilisations corporelles		80 000.00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		80 000.00 €
Total R 021 : Virement de la section de fonctionnement		80 000.00 €

DELIBERATION N° 2021/20 : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2022

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante la nomenclature budgétaire et comptable M57. Il explique que le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes) et qu'il étend à toutes les collectivités des règles budgétaires assouplies. Cette nouvelle norme comptable sera applicable aux budgets gérés selon la M14 et donc dans le cas présent, à celui du budget principal de la Commune de Cléry-en-Vexin.

Il précise qu'après avis favorable du Comptable public en date du 25 mai 2021, la Collectivité peut donc adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à la majorité,

ADOpte la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 2021/21 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE ET LE MAINTIEN DE L'ENERGIE ENTRE EDF SOLIDARITE ET LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose le principe de la convention et précise qu'elle a pour objectif de sécuriser les échanges d'informations, notamment les données personnelles des clients précaires EDF au bénéfice desquels la collectivité souhaite prendre contact avec les services d'EDF et ainsi d'assurer le meilleur service possible à ces clients. La convention permet un accès direct au Portail PASS Solidarité EDF et informe la Collectivité sur les différents dispositifs et procédures d'aides en matière d'énergie.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à la majorité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ainsi que tous documents ci-afférents.

DELIBERATION N° 2021/22 : CONTRAT GROUPE STATUTAIRE – MODIFICATION DES MODALITES DE CALCUL DU CAPITAL DECES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité de modifier le contrat groupe statutaire relatif aux modalités de calcul du capital décès servi aux ayants droits des agents publics décédés selon les dispositions du décret n° 2021-176 du 17 février 2021 et selon les propositions de l'assureur de faire évoluer le taux de cotisation de 0.15 % à 0.30 % de la masse salariale assurée au titre du capital décès, au prorata de la période restante à couvrir jusqu'au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE d'adapter son contrat en adéquation avec les dispositions du décret n° 2021-176, d'**APPROUVER** l'évolution du taux de cotisation y afférente. Et à cette fin, d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat et **PREND ACTE** qu'en cas de signature de l'avenant, la garantie démarrera au 1^{er} jour du mois suivant la réception de l'accord de la Collectivité et que le taux sera proratisé sur les mois restants pour 2021.

DELIBERATION N° 2021/23 : CONTRAT GROUPE STATUTAIRE – PROCEDURE DE REMISE EN CONCURRENCE

Monsieur le Maire rappelle les conditions du contrat d'assurance statutaire couvrant les risques financiers liés à l'absentéisme des agents. Il précise que la Collectivité peut se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le CIG va engager début 2022.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et **PREND ACTE** que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2023.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE SA DELEGATION

Décision n° 04/2021 : Passation d'une convention pour l'accueil d'une séance de cinéma en plein air prévue le samedi 11 septembre 2021 signée entre la Commune de Cléry-en-Vexin et Le Parc Naturel Régional du Vexin Français.

La dépense estimative de la présente décision s'élève à 500.00 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux de réfection de voiries :

- Rue du Bois de Morval : la réfection à l'initiative de la Communauté de Communes Vexin Centre est achevée.
- Rue du Bâtiment, rue du Logis, ruelle de l'Ecole et Parvis de l'église : les travaux ont démarré le lundi 4 octobre dernier. L'entreprise COLAS maintient son planning prévisionnel d'avancement de ceux-ci.

Travaux d'Eté :

- en plomberie à l'école : dépose des sanitaires dans la classe des petits pour y créer une remise, remplacement de robinetteries dans les toilettes et les classes, remise en service d'un urinoir pour un coût de 2 102.02 €.
- en électricité : remise en conformité de la mairie, l'école et la salle du Préau suite aux contrôles annuels des installations pour un coût de 2 814.00 €.
- sur la toiture de l'école : remise en état d'une partie de la toiture de l'école et nettoyage des gouttières pour un coût de 5 127.18 €. D'importants travaux sont encore à prévoir.
- pour le nettoyage des vitres : nettoyage à l'école et à la mairie pour un coût de 579.60 €.

Soit un coût total de travaux d'entretien des locaux = 10 622.80 €.

Manifestation du 11 septembre 2021 :

- L'apéro-concert suivi du cinéma en plein air a été une franche réussite. Plus de 200 convives étaient présents et n'ont eu de cesse pour complimenter l'équipe pour l'accueil et l'organisation de cette soirée. Monsieur le Maire tient personnellement à remercier tous les bénévoles qui ont œuvré à l'organisation de cette manifestation. Félicitations à tous.

Matinée Eco-citoyenne du 5 septembre 2021 :

Monsieur le Maire regrette la faible participation des habitants à cette matinée mais une nouvelle date est envisagée en espérant une plus forte mobilisation des riverains.

Rattrapage de défauts sur chaussées :

L'entreprise DTP2i est intervenue début septembre pour réparer des pièces sur diverses chaussées.

Travaux à envisager :

- Gravillonnage à prévoir pour réparation des fissures et frein de la dégradation de l'enrobé sur le parking de l'école.
- Réinstallation du panneau avertisseur de stop rue du Bois de Morval.
- Pose du rack à vélos à proximité du parc de jeux.
- Pose du panneau d'information au hameau du Tillay.

Soirée Pizza Party :

19 jeunes de 11 à 18 ans étaient au rendez-vous ce 1^{er} octobre 2021 pour cette 1^{ère} soirée. Ceux-ci ont pu exposer leurs problèmes à l'équipe municipale présente et faire part de leurs diligences quant aux manifestations, activités, sorties et aménagements qu'ils souhaiteraient.

Les membres du Conseil Municipal ont apprécié cet échange agréable et convivial avec les jeunes du village. Des réunions de ce type seront organisées dans l'année pour rester à leur écoute.

Informations diverses

Monsieur le Maire transmet les remerciements de la Directrice de l'Ecole de la Fontaine et du Président du CFFR pour le versement des subventions communales 2021.

- Forum du bien vieillir le 21 octobre 2021 à Marines
- Formation Séniors PSC1 et PREVINCENCE les 18/19 octobre 2021, 18/19 novembre 2021 et 6/7 janvier 2022 à Marines
- 1^{er} Conseil d'Ecole le 19 octobre 2021 à Cléry-en-Vexin

La séance est levée à 22h10.



Robert VISBECQ
Secrétaire de Séance



René PANNIER
Maire de CLERY EN VEXIN